



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un le mardi 19 janvier à seize heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 13 janvier 2021.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, ~~Isabelle DENIZON-ZAWIEJA~~, ~~Caroline DI CRISTINA~~, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, ~~Sandrine GOMBERT~~.

Messieurs Yannick ANDRZEJCZAK, Michaël ANIÉRE, Arnaud BAVAY, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, Nicolas BOUCHEZ, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, ~~Alain DÉE~~, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, ~~Yves DUSART~~, Thierry GIADZ, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO (en visioconférence), Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, ~~Claude RÉGNIEZ~~, Régis ROUSSEL (en visioconférence), Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, ~~Daniel SAUVAGE~~, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, Éric WARMOES, Francis WOJTOWICZ, ~~Raymond ZINGRAFF~~.

Délégués suppléants présents :

Madame Christèle GOSSET
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Rachid LAMRI
Monsieur Agostino POPULIN
Monsieur Gérard RAVEZ

Liste des délégués absents avant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME donne pouvoir à Monsieur Guy MARCHANT
Monsieur Claude RÉGNIEZ donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY
Monsieur Daniel SAUVAGE donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul COMYN

Liste des délégués excusés :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA
Madame Sandrine GOMBERT
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Caroline DI CRISTINA

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Alain DÉE
Monsieur Yves DUSART

Secrétaire de séance :

Monsieur Nicolas BOUCHEZ

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2021_01_10

Objet : Désignation du représentant du SIMOUV auprès de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2009 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Scarpe-Aval,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2019 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2019 modifiant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée n°D2020_10_13 du 26 octobre 2020, notifiée au Contrôle de légalité le 6 novembre 2020 et portant sur la désignation du représentant du SIMOUV auprès de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2020 portant sur le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 et compte tenu du renouvellement des instances intervenu le 25 septembre 2020, le Comité Syndical du SIMOUV a décidé, par délibération du 26 octobre 2020, de désigner Monsieur Waldemar DOMIN en qualité de représentant titulaire auprès de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Scarpe-Aval.

Pour rappel, ce document, approuvé par arrêté préfectoral du 12 mars 2009 et en cours de révision, fixe les objectifs à atteindre pour concilier les usages de la ressource en eau (eau potable, industrie, agriculture, écologie, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du territoire.

La CLE du SAGE du bassin versant de la Scarpe-Aval, créée par arrêtés préfectoraux du 28 avril 2014 et du 3 mars 2015, a ainsi pour rôle d'assurer le suivi et la révision de ce document de planification et se compose comme suit :

- représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 23 membres ;
- représentants des usagers et du milieu associatif : 12 membres ;
- représentants de l'Etat : 9 membres.

Il ressort toutefois que, conformément à l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2020, l'échéance du mandat de ces membres est fixée au 3 mars 2021 (durée de 6 ans à compter du 3 mars 2015).

Dès lors, il appartient au Comité Syndical de désigner un représentant titulaire à la CLE à compter de cette date, étant rappelé que ce dernier doit nécessairement faire partie du conseil municipal d'une commune du SAGE du bassin versant de la Scarpe-Aval.

Monsieur le Président propose ainsi la candidature de Monsieur Waldemar DOMIN, ce dernier étant Maire de la commune de Château l'Abbaye (incluse dans le périmètre du bassin versant du SAGE de la Scarpe-Aval).

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner Monsieur Waldemar DOMIN, Maire de la commune de Château l'Abbaye, en qualité de représentant du SIMOUV à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval à compter du 3 mars 2021.

Fait et délibéré en séance

Le 19 janvier 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du SIMOUV

Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation des Cars du Valenciennes

B.P.12 - 59 800 GUYMARGHANTE

Tél : 03 27 45 21 25

Fax : 03 27 45 65 21

Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.